

DEPARTEMENT DES OUVRAGES D'ART (IG.OA)
6 avenue François Mitterrand
93574 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
(CRT : PARIS-NORD)

Affaire suivie par Richard BARCIET
☎ : 01 41 62 04 89
☎ : 01 41 62 48 79
mél : richard.barciet@sncf.fr

Affaire suivie par : M.BARCIET
☎ : 01 41 62 04 89
☎ : 01 41 62 48 84
✉ : richard.barciet@sncf.fr

SIPLAST ICOPAL
12, rue de la Renaissance
92184 ANTONY Cedex

A l'attention de M. R. BENCHET

VRÉF :
NRÉF : IG.OA/ExP/ EF9B1/Siplastlcopal/ 7300 /2012
OBJET : **Complexe d'étanchéité pour ouvrages d'Art**

PARIS, LE 03 JUL. 2012

Monsieur,

Ce courrier remplace et annule celui référencé IG.OA/ExP/ EF9B1/Siplastlcopal/7138/2012 datant du 20/06/2012.

Comme suite à votre nouvelle gamme de produits SIPLAST ICOPAL, je vous informe par la présente, la position de la SNCF quant à l'agrément des différents complexes d'étanchéité qui vous a été délivré avec les nouvelles appellations commerciales.

Ponts-routes et Ponts- Rails :

- MISTRAL C composé d'un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²) ou enduit Bouche pores FORDECK (850 gr en deux couches) d'une chape d'étanchéité MISTRAL C (4 mm) et d'une contre chape en asphalte coulé gravillonné de 25 mm d'épaisseur minimale de type AG3.
- PARAFOR PONTS composé d'un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²) ou enduit Bouche pores FORDECK (850 gr en deux couches) d'une chape d'étanchéité PARAFOR PONT de 4 mm et d'une contre chape en béton bitumineux ou d'un enrobé à froid de 30 mm d'épaisseur minimale.

Nota : Cas d'ouvrages importants :

- J'ai pris note que vos membranes d'étanchéité MISTRAL C et PARAFOR PONT peuvent être mises en œuvre par des machines automatiques en utilisant des rouleaux de grandes longueurs, qui augmentent la rapidité et la qualité de la mise en œuvre de ces membranes.
- Bien entendu les contre-chapes lourdes en asphalte porphyré ou en béton bitumineux peuvent être également mises en œuvre de façon mécanisée, aussi bien sur les ponts-routes que sur les ponts-rails.

Nota : Produits d'étanchéité liquide en relevés :

J'ai pris note que les relevés peuvent être réalisés à l'aide de d'un produit à base de MS Polymère, mono-composant sans solvant et applicable à froid : PARACOATING DECK à raison de 1 800 gr/m² en deux couches renforcées par une armature en PARATHANE MAT. Ce procédé devra être recouvert d'une protection mécanique de type mortier grillagé ou d'un feutre de protection géotextile GEOFELT BALLAST 2000 grammes maintenu en tête par un solin préfabriqué métallique, autre, ou TERASOLIN A 24 spité (4/mètre) à 5 cm en tête de relevé.

Ponts- Rails :

- ETENDARD composé d'un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²), d'une chape d'étanchéité ETENDARD D (4 mm) et de deux contre-chapes ETENDARD E (4 mm) d'épaisseur nominale minimale à la bande nue.
- PARAFOR PONTS BALLAST composé d'un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²), ou d'un enduit Bouche pores FORDECK (850 gr en deux couches), d'une chape d'étanchéité PARAFOR PONTS P (4 mm) et une contre chape constituée d'un géotextile anti-poinçonnant GEOFELT BALLAST 2000 grammes.

Complexe NON ADHERENT

De part leurs conceptions les complexes BRABANT et DRAPEAU ne peuvent être mis que sur les ouvrages ponts-rails :

- BRABANT. Le complexe BRABANT est en cours de modification de feutres. Il doit faire l'objet de nouveaux essais (poinçonnement dynamique sous ballasts) afin d'être de nouveau inscrit sur la liste d'aptitude de la SNCF.
- DRAPEAU composé d'un géotextile GEOFELT 700 d'une chape TERANAP 431 TP de 4 mm d'épaisseur nominale minimale (lors de sa mise en place le film thermo-fusible doit être tourné vers le haut) et d'un géotextile anti-poinçonnant GEOFELT BALLAST 2000 grammes.

Ponts-routes:

- ETANDARD composé d'un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²), d'une chape d'étanchéité ETENDARD D (4 mm) et de d'une contre-chape ETENDARD E (4 mm) d'épaisseur nominale minimale à la bande nue.

Complexe anti-racines:

- GRAVI 2000 composé d'un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²), d'une chape d'étanchéité PREFLEX 2000 de 3 mm d'épaisseur et d'une contre chape GRAVIFLEX, adjuvantée pour lui conférer des propriétés anti-racine d'épaisseur nominale minimale 3,2 mm à la bande nue.

Ouvrages Souterrains :

Le complexe TERANAP 431 TP est destiné à l'étanchéité des voûtes de tranchées couvertes non soumises à pression hydrostatique et des sous-faces des radiers des structures intégrées et réalisées en cadre avec (ou) sans emprise. Ce complexe bénéficie d'un avis technique CETU n° 12-001.

Le complexe TERANAP 431 TP, **sauf disposition contraire du marché**, comprend :

- un géotextile anti-poinçonnant GEOFELT 700,
- une chape TERANAP 431 TP de 4mm d'épaisseur nominale minimale,
- un géotextile anti-poinçonnant GEOFELT 700.

Le complexe PARAFOR PONTS est destiné à l'étanchéité d'extrados de tranchées couvertes et de casquette de tunnel avec (ou) sans emprise dont le support de l'étanchéité est en béton armé ou précontraint. Ce complexe bénéficie d'un avis technique CETU n° 08-003.

Le complexe PARAFOR PONTS, **sauf disposition contraire du marché**, comprend :

- un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²),
- une chape PARAFOR PONTS de 4 mm d'épaisseur nominale minimale,
- un géotextile synthétique de masse surfacique supérieure ou égale à 700g/m².

Le complexe PARAFORIX A est destiné à l'étanchéité dont le support est en béton armé ou précontraint. Ce complexe bénéficie d'un avis technique CETU n° 08-004.


Le complexe PARAFORIX A, **sauf disposition contraire du marché**, comprend :

- un EIF SIPLAST PRIMER (250 à 300 g/m²),
- une chape PARAFORIX A de 3,5 mm d'épaisseur nominale,
- de l'asphalte coulé gravillonné de 25 mm d'épaisseur nominale de type AG3.

J'avise par ailleurs de cette décision les services concernés de la SNCF.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la division



Jean Luc MARTIN

COPIES À :

TOUS LES TERRITOIRES DE PRODUCTION : NORD EST NORMANDIE- ATLANTIQUE –SUD EST

TOUS LES INFRA POLES : PSL – PN- PE - NORMANDIE -HAUTE PICARDIE- LILLE LITTORAL – ARTOIS HAINAUT – LGV NORD EUROPEEN – CHAMPAGNE ARDENNE- LORRAINE NORD- LORRAINE SUD- LGV EST EUROPEEN- RHENAN – OUEST PARISIEN- SUD OUEST FRANCILIEN – LGVA VENDOME – BRETAGNE- PAYS DE LOIRE- CENTRE –INDRE ET LIMOUSIN- POITOU CHARENTE- AQUITAINE- MIDI PYRENEES- VILLENEUVE ST GEORGES – SEINE ET YONNE- GV PARIS SUD EST- BOURGOGNE FRANCHE COMTE- AUVERGNE NIVERNAIS- RHODANIEN- LGV LYON MEDITERRANEE- ALPES- LANGUEDOC ROUSSILLON- OUEST PROVENCE- ~~OUEST PROVENCE~~- PROVENCE LITTORAL.

-
- IG.OA.EX T : (M. JL MARTIN)
- IG.OA.EX T : (MME LEBREDONCHEL)